

DEPARTEMENT DU GARD
COMMUNE DE MANDUEL

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 04 mars 2025 - Délibération n°25-028**

Objet : Adhésion au dispositif fédéral de la carte jeune 2025

Le quatre mars deux mille vingt-cinq, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, convoqué le vingt-six février précédent, s'est réuni en salle des Garrigues, rez-de-chaussée, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques GRANAT, Maire.

PRÉSENTS : J-J. GRANAT, M. PLA, L. HEBRARD, I. ALCANIZ-LOPEZ, N. CANONGE, W. ALCANIZ, N. ANDREO, J-P. ROUX, M. MONNIER, M. EL AIMER, A. MATEU, P. PLONGET, F. LOPEZ, C. PELEGRIN, C. BOUILLET, F. BOUCHE, E. SIFUENTES, X. PECHAIRAL, B. MALLET, H. NICOLAS, D-A. ROUX, D. GUIOT, T. SABATIER, H. JONQUIERE.

ONT DONNE PROCURATION :

M. MESSINES donne procuration à I. ALCANIZ-LOPEZ, P. MAGALHAES ALVES donne procuration à M. PLA, H. NEVEU donne procuration à L. HEBRARD, S. DIELLA donne procuration à D-A. ROUX, D. MARTY donne procuration à T. SABATIER.

SECRETARE DE SEANCE : I. ALCANIZ-LOPEZ

* * *

Rapporteur : Jean-Pierre ROUX, 7^{ème} adjoint

La fédération française de la course camarguaise renouvelle son dispositif « carte jeune 2025 ».

Ce dispositif lancé en 2022 a été un succès, près de 2 400 cartes jeunes ont été délivrées en 2023.

Cette carte jeune permet de favoriser l'accès d'un public jeune aux courses camarguaises et de promouvoir ainsi le patrimoine culturel local.

Les bénéficiaires de cette carte doivent avoir moins de 18 ans au moment de la souscription ou être détenteur d'une carte d'étudiant (âge maximum de 25 ans).

Cette carte sera délivrée gratuitement par la fédération française de la course camarguaise sur demande de souscription en format dématérialisé.

Cette carte ne sera valable que pour les courses camarguaises.

La carte sera munie d'un QR code, d'une photo, d'un nom et prénom et d'une année de validité.

Le guichetier muni de son portable, devra scanner la « carte jeune » pour vérifier si la personne est bien enregistrée comme bénéficiaire sur le site de la fédération et vendre la place au tarif « carte jeune ».

Sur présentation de cette carte au guichet des arènes, le titulaire de la carte bénéficiera d'un tarif particulier :

- 2€ pour les courses de ligue, vaches, taureaux jeunes et neufs, avenir,
- 5€ pour le niveau AS.

La commune souhaite adhérer à ce dispositif pour les courses camarguaises prévues le 21 juin 2025 et le 25 août 2025.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant la volonté de la commune de favoriser l'accès et la promotion de la course camarguaise auprès d'un public jeune ;

Considérant la volonté de la commune d'adhérer au dispositif « carte jeune » proposé par la fédération française de la course camarguaise ;

Oùï l'exposé du rapporteur ;

Après en avoir délibéré, et avoir voté à l'unanimité ;

ARTICLE 1. Le conseil municipal approuve l'adhésion au dispositif « carte jeune 2025 » pour les courses camarguaises prévues le 21 juin 2025 et le 25 août 2025.

ARTICLE 2. Le maire Manduel, ou son représentant, est autorisé à signer tous les documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

Convocation : 26 février 2025
Affichage ordre du jour : 26 février 2025
Présents : 24
Suffrages exprimés : 29
Absents : 5
Publiée le :

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,
Jean-Jacques GRANAT

La secrétaire de séance,
Isabel ALCANIZ-LOPEZ

07 MARS 2025

